

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-843/SG/FIN autorisant M. Djibril Hassan Rayaleh à acquérir un immeuble bâti. sis à D'iibouti. rue des Issas titre foncier n° 1230.

n° 71-843/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
8 juin 1971

Numéro JO
n° 12 du 25/06/1971

Date du numéro
25 juin 1971

TEXTE INTÉGRAL

M. Djibril Hassan Rayale est autorisé à acquérir un immeuble, sis à Djibouti, rue des Issas, immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 1230 au nom de M. Sayed Mahmoud Djilani.